

BULLETIN de l'académie de RENNES



Le syndicat de la voie professionnelle

www.rennes.snuep.fr

Septembre 2024

EDITO : Recherche désespérément ministère responsable

À l'heure où nous écrivons cet éditto, l'éducation nationale fait sa rentrée sans ministre nommé.e, montrant ainsi un refus conscient de considérer la question de l'école comme centrale et essentielle au fonctionnement de la société (pas de ministre nommé, une prévision de budget à la baisse, un rapport du ministère des finances proposant des milliers de suppression de postes pour « tenir compte de la démographie », des réformes qui poursuivent leur chemin sans cadrage ni accompagnement...).

La sidération face à un tel tableau pourrait nous saisir. L'année de terminale concoctée par la non regrettée Carole Granjean (ex- ministre chargée de la formation professionnelle), est évidemment mise en place et tel un train fou, cette année va entraîner nos élèves dans un rythme insupportable vers des épreuves très anticipées, mettant à mal les apprentissages. Mais soyons heureux, ces élèves seront employables et employés majoritairement à partir de la mi-mai dans des secteurs en tension et cela gratuitement pour les entreprises puisque l'allocation de 100 € par semaine perçue par les stagiaires est uniquement à la charge de l'Etat.

Quant aux professeurs, le gel du salaire se poursuit. L'Etat ne peut plus continuer à se cacher derrière les parts fonctionnelles, les présentant comme une revalorisation, cette illusion a fait long feu car d'une part travailler plus n'a jamais constitué une revalorisation et d'autre part le dispositif est un échec. Seulement 31 % des enseignants en LP ont contracté ce pacte. Face à ce rejet et à la débauche de moyens que cela impliquait, le ministère a réduit la voilure et ne propose plus qu'un tiers du volume des pactes pour cette année scolaire. Il était évident que ces parts fonctionnelles ne pouvaient être que provisoires mais leur mise en place a permis de supprimer en catimini un nombre conséquent d'HSE.

Face à un tel tableau, bien heureusement nous avons encore les moyens d'agir et de démontrer notre capacité à résister et à convaincre que la voie professionnelle sous statut scolaire est une solution d'avenir et de réussite pour les élèves. Nous devons être vigilants et exigeants pour une carte de formations large et publique afin d'accueillir convenablement les jeunes.

Priorités et propositions syndicales



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

Après des années de financement à outrance de l'apprentissage, il est plus que temps de tirer un bilan. Financièrement ce sont plusieurs dizaines de milliards d'euros d'argent public qui ont été injectés dans ce système de formation. Pour quels résultats ?

La cour des comptes dans un rapport publié en juin 2023 exprimait « l'urgence de remettre d'une remise en ordre financière » concernant l'équilibre de France Compétences et recommandait de mettre fin aux aides exceptionnelles versées aux employeurs d'alternants. Quant au ministre démissionnaire Bruno Le Maire, il suggère de réduire les subventions à l'apprentissage, reconnaissant ainsi l'échec cuisant de la politique menée par les gouvernements Macron depuis 2017.

L'apprentissage coûte donc très cher, mais est-il efficace ?

Il est permis d'en douter, lorsque France Compétences reconnaît 32 % de taux de rupture de contrat en 2020, tout apprentissage confondu, les chiffres étant pires dans le pré-bac. Certes 21 % des apprenti.e.s ayant subi.e.s une rupture retrouve un nouveau contrat, mais ce sont tout de même 200 000 jeunes qui sont amenés à renoncer à leur formation !!!

Les familles ne s'y trompent

pas et préfèrent largement confier l'avenir de leurs enfants au lycée professionnel. Les différents indicateurs de réussite leur donnent raison, la formation sous statut scolaire permettant un meilleur accès au diplôme (voir tableau ci-dessous) et un meilleur taux de poursuite d'étude.

Il est donc plus que temps, que nos responsables politiques ouvrent les yeux et que l'état réinvestisse massivement dans l'enseignement professionnel sous statut scolaire.

Taux d'accès au diplôme : comparaison élève et apprenti.e.s

	2019	2020	2021	2022	2023	2024 Objectif MEN
Elève de CAP	72,9	81,4	71,1	68,2	98,6	76
Apprentis de CAP	58,6	64,2	64,2	Non déterminé	Non déterminé	65
Elève de BAC PRO	67,6	76,4	67,6	63,8	66,7	73
Apprentis de BAC	41,4	41,6	49	Non déterminé	Non déterminé	46

De stage en stage

Fort du succès des stages organisés l'année dernière, le SNUEP-FSU académique organise de nouvelles journées de formation.

• Le 21 novembre, à Quimper se tiendra une journée de formation sur les carrières des PLP.

Depuis les changements de règles pour les avancements et les promotions, beau-

coup de PLP se posent des questions sur leur carrière. Nous y répondrons lors de cette journée. Ce stage permettra de comprendre le mécanisme des promotions, le déroulement du rendez-vous de carrière, les fiches de paie, les possibilités de mobilités (congrés, détachement, disponibilité...). Il sera animé par Florence Dréan et Ronan Oillic, co-se-

crétaires académiques du SNUEP-FSU.

Ce stage est ouvert à l'ensemble des PLP, syndiqué.e.s ou non. La demande d'autorisation d'absence est à déposer avant le 21 octobre auprès de votre chef d'établissement.

Les frais de stage des adhérent.es sont pris en charge par le SNUEP-FSU

• **Le 22 novembre, à Vannes nous échangerons sur les droits et devoirs des contractuel.les.**

De plus en plus nombreux dans l'éducation nationale, lancés sans formation dans l'enseignement, les agents non titulaires sont rarement informés de leurs droits.

L'objectif de ce stage est de mieux appréhender les processus d'affectation, les possibilités de titularisation ou

de titularisation, les rémunérations, les droits aux formations, aux congés et absences. Il sera animé par Fouad El-Hakmaoui.

Pensez à vous inscrire et à faire votre **demande d'autorisation d'absence avant le 22 octobre**. Cette demande est à déposer auprès de votre chef d'établissement.

Ce stage est ouvert à l'ensemble des contractuels, syndiqué-e-s ou non, les frais

de déplacement sont pris en charge pour les adhérent.es FSU.

Vous trouverez la fiche d'inscription pour ces 2 stages (à nous renvoyer par courrier ou courriel) sur le site du SNUEP-FSU rennes. <https://rennes.snuep.fr/>

La participation à un stage syndical est un droit et l'absence ne donne pas lieu à récupération de cours.

Recours pour les rendez-vous de carrière

Si vous avez eu un rendez-vous de carrière sur la précédente année scolaire, dans les 2 semaines suivant la rentrée scolaire, votre appréciation finale vous a normalement été notifiée (par courriel).

En cas de désaccord vous avez la possibilité de déposer un recours gracieux par courrier auprès du recteur

dans un **déla**i de **30 jours** suivant la notification de l'avis.

Sans réponse de l'administration dans un délai de 30 jours ou en cas de réponse négative à votre demande, vous pouvez saisir la Commission Paritaire pour une révision de l'avis dans un nouveau délai de 30 jours. Attention, pour argumenter

vos demandes de réévaluation, il ne faut pas tenir compte uniquement des items, mais aussi des appréciations littérales de l'inspecteur et du chef d'établissement. L'administration y est très attentive. Pour vous aider dans les démarches, n'hésitez pas à contacter la section académique du SNUEP-FSU en écrivant à sa.rennes@snuep.fr.

Adhésions : renforçons le collectif, un autre lycée Pro est possible

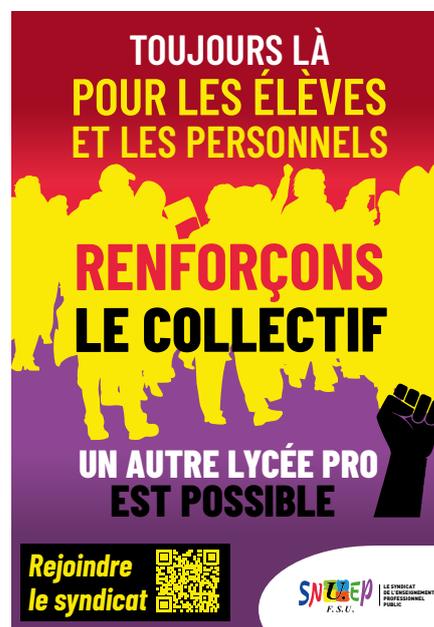
Se syndiquer au SNUEP-FSU, syndiquer de nouveaux collègues, c'est se donner les forces collectives dont notre profession a besoin pour revaloriser tous les aspects de notre métier, nos carrières, nos salaires et pour l'amélioration des conditions d'études de nos élèves.

Le SNUEP-FSU vous accompagne tout au long de l'année.

Les bulletins d'adhésions sont disponibles sur le site académique :

<http://rennes.snuep.fr/>

Il est possible d'adhérer en ligne à cette adresse : <https://snuep.fr/adhrere-snuep-fsu/>



Rentrée des stagiaires

Le 28 août dernier, le SNUEP-FSU était présent pour accueillir les stagiaires au lycée Victor et Hélène Basch à Rennes afin de les

accompagner dans leur première rentrée en tant que futurs titulaires de l'éducation nationale.

Le SNUEP-FSU se tient aux

côtés des stagiaires tout au long de l'année pour répondre à leurs questions et aider dans les démarches de mutations.

Revue de presse

À l'occasion de la rentrée, de nombreux articles pointent la situation toujours plus inégale entre l'enseignement privé et l'enseignement public.

Ainsi Médiapart a publié le 26 août dernier une enquête détaillée sur les financements facultatifs alloués largement et sans contrôle à l'école privée par les régions. Il en ressort que la Bretagne est en très bonne place dans ce tableau des bonus occultes.

• **Lycées privés : révélations sur une rallonge de 1,2 milliard d'euros d'argent public**, enquête de Bérénice Gabriel, Mathilde Gloanec, Donatien Huet, Manuel Magrez, Mathilde Mathieu et David Perrotin.

Franceinfo, le 3 septembre, s'est penché sur le calcul complexe des DHG attribuées par les rectorats au privé et au public, il en résulte à nouveau une situation très à l'avantage des établissements privés au détriment du public.

• **Rentrée scolaire : des données internes à l'Education nationale révèlent les inéga-**

lités d'enseignement entre public et privé par Brice Leborgne.

Enfin citons à nouveau Médiapart qui publie un entretien le 12 septembre avec les sociologues Stéphane Bonnéry et Pierre Merle, auteurs dans la revue *La pensée*, de deux recherches statistiques qui concluent à l'orientation affirmée de l'enseignement

privé vers les couches sociales les plus favorisées. Ces études feront l'objet d'une publication en ligne sur Cairn dans les semaines à venir.

• **Enseignement privé : 25 ans d'« embourgeoisement » et de « séparatisme social » sur fonds publics**, entretien mené par Mathilde Goanec.

